

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
AVENUE DES SCIENCES
RUE GAY LUSSAC

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu le Permis de Construire 077108 15 0056 accordé le 11 janvier 2016 à Marne et Chanteraine Habitat pour la réalisation de 15 logements collectifs sociaux et d'un local à usage de bureau (futur commissariat de police municipale), après démolition d'un bâtiment incendié sur les parcelles AC 594 et AC 595 sise angle de la rue Gay Lussac et de l'avenue des Sciences,

Vu la demande de numérotage de Marne et Chanteraine Habitat reçue le 8 mars 2017

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à l'entrée 1 du commissariat, située sur l'avenue des Sciences, ainsi qu'à l'entrée 2 pour l'accès aux logements avenue Gay Lussac sur les parcelles AC 594 et AC 595, tel qu'indiqué sur le document graphique transmis par Marne et Chanteraine Habitat

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'accès au local destiné au commissariat de police municipale est numéroté au 117 bis avenue des Sciences,

ARTICLE 2 :

L'accès aux logements est numéroté au 39 rue Gay Lussac,

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES.
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
- INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 Reims Cedex,
- Marne et Chanteraine Habitat – Madame Margaux HAPPEL 3 rue Wladislaw Pusz 77500
CHELLES
- Le service du Cadastre de Meaux,
- La Poste de Chelles,
- France Télécom,
- ERDF-GRDF,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles, le 16 mars 2017

Francis Xavier BINVEL,

Pour le Maire



Affiché le 30/03/2017.

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

VILLE DE CHELLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 84963

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/03/2017

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGE AVENUE DES SCIENCES RUE GAY LUSSAC

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 30/03/2017 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20170301-84963-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20170301-84963-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2017